**Sujet d’étude 7 Acteurs et enjeux de l’aménagement des territoires français**

A la fin du 20ème, la France est entrée dans un processus de décentralisation administrative et politique. L’aménagement des territoires français est aujourd’hui le produit d’une coopération entre l’Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens, qui doit répondre à des enjeux nationaux et internationaux.

*PB/Comment ces différents acteurs développent-ils l’attractivité de l’espace et rééquilibrent les inégalités ?*

1. L’Etat aux commandes de l’aménagement.

Dans un premier temps, L’état en créant la DATAR (1963) a voulu corriger les déséquilibres de l’espace français .Il voulait obtenir une répartition des hommes et des activités plus équilibrée. On assiste alors à une décentralisation des activités productives par transferts d’industries en direction surtout des villes du bassin parisien et de l’ouest.

Puis des aménagements régionaux à finalité agricole, industrielle ou touristique vont toucher des régions moins développées (basses vallées du Rhône, de la Durance, littoraux languedociens et aquitains).L’état va également investir dans des infrastructures de transports rapides et des zones industrialo-portuaires..

Finalement un réaménagement du réseau urbain viendra compléter l’ensemble des transformations, huit métropoles d’équilibre (villes dotées d’équipements tertiaires et industriels importants) et cinq villes nouvelles doivent ainsi décongestionner la capitale.

Dans un second temps, en raison de la crise des années 70, les ambitions de l’état devront être freinées, et des aides financières aux espaces fragilisés seront accordées (sidérurgie, chantiers navals…) A la fin des années 80 il faudra compter aussi sur les aides européennes pour ces territoires.

Aujourd’hui et depuis 1992 on parle surtout de déconcentration des services de l’état .Il n’est plus le seul acteur dans les politiques d’aménagement, les collectivités territoriales ont acquis des compétences .Chaque territoire doit pouvoir se développer en fonction de sa population, de ses atouts et en soutenant des projets locaux.

1. Le pouvoir des nouveaux acteurs.

La région est un des éléments clés de l’aménagement mais n’est pas le seul.

L’intercommunalité, connaît un essor remarquable, (loi ATR de 1992 : administration territoriale de la République) Des communautés de communes, des communautés urbaines et des communautés d’agglomérations ont vu ainsi le jour .Ces regroupement se poursuivent encore aujourd’hui pour mener à bien des projets en s’appuyant sur un SCT (schéma de cohérence territoriale)

Le local est mis en avant dans les choix des aménagements .La création de « pays » (territoire de projet) est un espace économique social et physique sur lequel un projet s’élabore..

Les aménagements entrepris pour assurer le développement de territoires ne sont pas toujours respectueux de l’environnement .La mobilisation des citoyens a poussé les autorités à prendre des mesures pour protéger les espaces menacés par une pression urbaine ou touristique trop forte (parcs naturels, conservatoire du littoral, loi littoral ,1985, loi montagne …)Les citoyens se préoccupent aussi de leur cadre de vie , du développement durable et de la prévention des risques naturels ou technologiques ,ils exigent donc des infrastructures qui s’intègrent, des transports plus économes ,moins polluants …..

Les débats autour des projets d’aménagement font vivre la démocratie locale et favorisent l’exercice de la citoyenneté (associations, manifestations, consultations …)

L’état reste garant d’une certaine équité entre les territoires, il doit veiller à ce que les dynamiques industrielles ou tertiaires ne viennent pas fragilisés certains espaces, Parfois il applique la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) créé en 2000 qui couvre les domaines de l’habitat, des transports et de l’urbanisme (zones franches dans certains quartiers défavorisés)